

**Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Internationale pour les Migrations ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Etats ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;**

**Distingués participants en vos rangs, grades et qualités, tout protocole observé,**

Avant tout propos, permettez-moi d'adresser mes remerciements à l'Organisation Internationale pour les Migrations pour l'organisation de cette 112<sup>ème</sup> Session qui est un cadre important pour discuter des incidences de la COVID 19 sur les frontières, la migration et la mobilité.

Cette Session, qui se tient dans un contexte de la recrudescence de la pandémie, est une véritable tribune pour les Etats membres, les observateurs et autres parties prenantes, de faire un état de lieu des enseignements tirés des incidences de la COVID 19 sur les frontières et la migration et de battre l'estrade pour l'avenir.

**Mesdames et Messieurs,**

La crise sanitaire de COVID 19, faut-il le rappeler, a occasionné la fermeture des frontières des Etats et a eu des nombreuses répercussions sur les migrants. Elle a eu des impacts négatifs sur les économies, les services de santé et de l'éducation. Ce qui a rendu les migrants plus vulnérables, a compliqué la gestion des mobilités, a limité les transferts des fonds et a entravé les relations entre les migrants et les populations des pays d'accueil. Ce qui a également minimisé la protection et a exposé les migrants au risque plus élevé de contracter le virus.

Le Tchad, à l'instar des autres pays du monde, n'a pas été épargné par cette pandémie. Pendant cette période, le Gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire qui a eu pour effet la fermeture des frontières aériennes et terrestres. Cette fermeture a eu des incidences sur la migration et sur la population tchadienne. Des migrants étaient bloqués aux frontières, des personnes malades n'ont pas pu être évacuées pour les soins et des familles endeuillées par la COVID 19 n'ont pas pu rapatrier les corps de leurs proches pour les inhumations. A cela, s'ajoute aussi la situation des étudiants tchadiens à Yuan qui avaient rencontré d'énormes difficultés avant que le Gouvernement ne serait intervenu pour assurer leur prise en charge. Plusieurs autres voyageurs tchadiens étaient bloqués dans différents pays et le Gouvernement a déployé des moyens pour procéder à leur rapatriement.

Aussi, le personnel humanitaire et autres acteurs de développement ont subi des restrictions et se sont vus limiter dans la mise en œuvre de leurs programmes de protection, d'assistance et de développement dans les zones frontières.

### **Mesdames et Messieurs,**

Pour s'attaquer à toutes ces difficultés après la réouverture des frontières, le Gouvernement a rendu le vaccin contre la COVID 19 gratuit aux migrants et a renforcé son cadre juridique relatif aux droits des migrants de circuler, droits à la résidence, aux secours publics, à l'assistance publique, à la santé, à l'éducation, à l'enseignement professionnel, d'ester en justice et de pratiquer la religion de leur choix. A cet effet, plusieurs stratégies appropriées sont entrain d'être mises en œuvre, en partenariat avec la Mission de l'OIM au Tchad, pour faciliter la contribution de jeunes migrants au développement du pays, à la promotion des valeurs de paix, de travail et de solidarité.

Aussi, le Gouvernement a autorisé à l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) de procéder au retour volontaire de plusieurs migrants tchadiens et étrangers, dans le cadre de la mise en œuvre du processus complet de la politique de retour, de réadmission et de réintégration des migrants.

**Mesdames et Messieurs,**

Vous conviendriez avec moi que préparer l'avenir c'est investir dans la jeunesse. Les jeunes sont le moteur du changement, ils constituent une clé et non un problème au développement. Pour ce faire, les Etats et les partenaires doivent créer des conditions propres permettant de revigorer la jeunesse, de l'impliquer dans les processus de prise des décisions, afin de mettre à profit son inventivité et sa créativité. Cet objectif ne peut être atteint que par la prise en compte des besoins de la jeunesse en matière de liberté, de modernité, de santé, d'éducation, d'emploi, de changement et d'épanouissement physique, moral et intellectuel.

**Mesdames et Messieurs,**

Aucun Etat ne pourra relever tous ces défis à seul. Ainsi, il nous faut une synergie d'actions et une véritable coopération entre les Etats pour la mise en œuvre des mécanismes permettant aux jeunes d'exprimer leurs idées résilientes, novatrices et leurs savoirs faire. Les Etats doivent investir dans la jeunesse afin de dégager des actions concrètes pour le relèvement, d'avoir des solutions durables après la pandémie et de pouvoir faire face effectivement et collectivement, en cas d'événements semblables dans l'avenir.

Je vous remercie pour votre aimable attention.